Image not found or type unknown

rupture anticipée dudit contrat en commun accord entre l'employé

Par **second chef**, le **07/02/2013** à **16:35**

bonjour,

Je viens de faire une lettre manuscrite, pour moi et mon employeur.
Objet : il s'agit d'une rupture anticipée dudit contrat en commun accord entre l'employeur et le salarié.

Je soussigné, M. l'employeur, et M. le salarié, suite à notre un autre conversation, le mardi 5 février 2013, à 9:00 au bar restaurant.
Les deux parties au contrat peuvent pouvant s'entendent pour rompt le contrat à durée déterminée.
D'une rupture anticipée dudit contrat en commun accord, entre l'employé et le salarié.
La rupture anticipée dudit contrat prendra fin le 10 février 2013 après le service du 12:00.

Avec mention lue et approuvée pour les deux parties et signatures datées

Est-ce que quelqu'un peut me dire si le courrier que j'ai mis en place ce matin pour mon employeur, qui m'a juste mis lu et approuvé aujourd'hui, plus le tampon de l'entreprise.
Est-ce que je peux avoir une réponse assez rapidement.
En espérant que mon nom employeur même avec ce courrier ne se retournera pas contre moi pour me demander des dommages et intérêts par rapport à ce contrat en cdd .
C'est l'inspection du travail de Chambéry qui m'avait indiqué comment tourner ce courrier.
Je vous remercie d'avance

Par **P.M.**, le **07/02/2013** à **16:50**

Bonjour,
Si l'employeur n'a pas ajouté sa signature, il peut contester l'accord car n'importe qui peut mettre un tampon sur un document...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés